



La Chaux-de-Fonds, en août 2023

Bijoux et assurances ménage

Souvent se pose la question de savoir comment les bijoux sont couverts lors d'un vol au domicile.

Pour répondre à cette question, il faut déjà distinguer entre les différentes définitions du vol, soit des dommages qui peuvent être prouvés par des traces, des témoins ou d'une autre manière probante selon les circonstances.

Vol avec effraction

Vol commis par effraction par des personnes qui s'introduisent avec force dans un bâtiment ou dans un de ses locaux, ou y fracturent un meuble. Vol commis en utilisant des clés régulières, codes, cartes magnétiques et autres moyens similaires, dans la mesure où l'auteur se les est appropriés à la suite d'un vol avec effraction ou d'un détournement. Le vol avec évocation, c'est-à-dire vol commis par des personnes enfermées qui sortent par effraction d'un bâtiment ou d'un de ses locaux, est assimilé au vol avec effraction.

Détournement

Vol commis par acte ou menace de violence contre les personnes assurées ou à la faveur d'une incapacité de résister consécutive à un décès, un évanouissement ou un accident.

Vol simple au domicile

Vol ne constituant ni une effraction ni un détournement et qui survient aux lieux de risque mentionnés dans la police.

Couverture d'assurance pour les bijoux

Il est important de savoir que chaque compagnie applique ses propres couvertures d'assurance et il est primordial de consulter les conditions générales d'assurances (CGA) qui régissent votre contrat, ainsi que les dispositions propres à votre police.

./.

Claude-André Humair

Diplômé fédéral en assurances
Technicien en marketing avec brevet fédéral Agréé FINMA sous le no 17366
Rue de la Charrière 45, 2300 La Chaux-de-Fonds
+41 (0)32 / 968 80 00 | cah@cah-assurances.ch | www.cah-assurances.ch



La Chaux-de-Fonds, en août 2023

Usuellement il existe un maximum assuré pour les bijoux qui peuvent varier de « rien du tout » à Fr. 10'000.-, Fr. 20'000.- ou Fr. 30'000.- ou encore à un pourcentage de la somme d'assurance de l'inventaire du ménage (dans les limites de la somme d'assurance de la couverture de base inventaire du ménage) en cas de vol simple au domicile et en cas d'effraction au domicile.

Une solution : un coffre-fort de qualité...

Si vous possédez de nombreux bijoux au domicile, il est conseillé de faire l'acquisition d'un coffre-fort de qualité (les magasins de bricolage portent bien leurs noms avec des coffres-forts d'appoint mais qui ne permettent pas une prise en garantie optimale de la part des assurances choses).

L'achat d'un coffre-fort toujours de qualité selon les normes européennes reconnues par les compagnies d'assurances (Euronormes EN) s'avèrera comme indispensable si l'on veut adapter son assurance à son inventaire effectif de bijoux.

Selon les normes des coffres-forts, les sommes à assurer pourront être plus importantes et plus les primes seront réduites. Cependant, j'ai conscience qu'il est parfois difficile d'installer une chambre-forte bancaire de plusieurs tonnes chez soi...

Comme déjà indiqué, selon le coffre-fort, qu'il soit fixe ou non, éventuellement sous alarme, les métaux précieux et les papiers valeurs pourraient prendre la forme suivante (*) il s'agit de valeurs indicatives, chaque compagnie ayant sa propre politique de souscription) :

<i>Norme EN 1143-1</i>	<i>Somme d'assurance maximale (*)</i>
I Coffre jusqu'à 300 kg (fixé) ou emmuré :	Fr. 80'000.-
II Coffre de plus de 300 kg fixé :	Fr. 150'000.-
III Coffre ASA II fixé :	Fr. 400'000.-

Les coffres-forts, une affaire de spécialistes !

Depuis plus de 20 années, je collabore avec l'entreprise FERNER Coffres-Forts, située dans le Canton de Neuchâtel mais qui déploie ses services dans toute la Suisse. M. RYSER (032 / 926.76.66 ou info@ferner-coffres-forts.ch) pourra vous donner des indications nécessaires quant aux coffres-forts (neufs ou d'occasion), tailles, poids, prix, leurs moyens de livraison... N'hésitez pas à vous référer à notre cabinet.

./.

Claude-André Humair

Diplômé fédéral en assurances
Technicien en marketing avec brevet fédéral Agréé FINMA sous le no 17366
Rue de la Charrière 45, 2300 La Chaux-de-Fonds
+41 (0)32 / 968 80 00 | cah@cah-assurances.ch | www.cah-assurances.ch



La Chaux-de-Fonds, en août 2023

Autres solutions pour les bijoux, l'assurance « objets de valeur » ou « casco ménage »

Selon une liste exhaustive (dite « à la pièce ») des bijoux à assurer (et dont il vous appartient de fournir une expertise de la valeur), l'on peut couvrir tous les risques énumérés en préambule (vol avec effraction, détournement et vol simple) mais également **la perte, l'égarement et la disparition**

Cependant une « assurance élargie » a un prix et il est recommandé de n'assurer que les pièces les plus onéreuses ou soumises le plus à risques !

Une solution « hybride » consiste en l'inclusion d'une assurance casco ménage qui couvre un montant maximal d'indemnité (par exemple Fr. 5'000.- ou Fr. 10'000.-) pour les mêmes risques énumérés dans l'assurance « objets de valeur ».

Fardeau de la preuve

Conformément à la règle générale posée par l'art. 8 CC, la personne titulaire de la prétention – ici l'assuré – doit prouver les faits propres à la justification de ses prétentions, à savoir notamment la réalisation du risque assuré et l'étendue de la prétention (ATF 130 III 321 consid. 3.1 p. 323).

Je ne peux que vous conseiller de pratiquer à une expertise de vos bijoux et, de manière générale, de vos biens les plus précieux. En procédant de la sorte, vous éviterez bien des tracas en cas de sinistre !

N'omettez pas également de suivre l'évolution des métaux précieux, comme l'or, par exemple.

Comme déjà précisé, il s'agit ici de synthèses, de facteurs d'expérience qui n'engagent en rien notre cabinet de courtage.

./.

Claude-André Humair

Diplômé fédéral en assurances
Technicien en marketing avec brevet fédéral Agréé FINMA sous le no 17366
Rue de la Charrière 45, 2300 La Chaux-de-Fonds
+41 (0)32 / 968 80 00 | cah@cah-assurances.ch | www.cah-assurances.ch



La Chaux-de-Fonds, en août 2023

Les « bonnes » questions à se poser / conseils pour un particulier sont les suivantes :

- Est-ce que je peux me satisfaire des conditions de base de mon assurance actuelle pour mes bijoux ?
- Quelles seraient les sommes d'assurance à prévoir pour les bijoux ?
- Quelle qualité de coffre-fort acquérir en fonction de mes besoins de ce jour et de ceux de demain ?
- Acquérir impérativement un coffre-fort reconnu par les compagnies d'assurances !
- Accroître la sécurité par l'ancrage de votre coffre-fort !
- Privilégier un système de fermeture électronique !
- La preuve du dommage étant du ressort de l'assuré, conservez hors de votre domicile toute preuve, justificatif, ...

Claude-André Humair

Diplômé fédéral en assurances
Technicien en marketing avec brevet fédéral Agréé FINMA sous le no 17366
Rue de la Charrière 45, 2300 La Chaux-de-Fonds
+41 (0)32 / 968 80 00 | cah@cah-assurances.ch | www.cah-assurances.ch